



Séance du 13 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	37

Objet de la délibération
FINANCES Contribution Actions 2022
Référence
7_20220613_7.6.2

Date de la convocation
07/06/2022

Date d'affichage
16/06/2022

L'année deux mille vingt-deux, le treize juin à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Assemblées - Hôtel de ville d'Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, MM. DECLÉ, MERCUZOT, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, GEST, RENAUX, DESSEAUX, DEBART, DUFOUR, BOCQUILLON, CAPELLE, SURHOMME, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, WATELAIN, CLIQUET, STOTER, BOHIN, MAGNIER, THUILLIER, DINOARD, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

M. FOUCAULT pouvoir à M. DESSEAUX  
Mme SAVARIEGO pouvoir à M. SAVREUX  
Mme DELETRE pouvoir à Mme VERRIER  
Mme VANDEPITTE pouvoir à M. DECLÉ  
M. DOVERGNE pouvoir à M. CAPELLE  
Mme THIEBAUT pouvoir à M. SUIN  
M. DESFOSES pouvoir à M. STOTER  
Mme HIVER pouvoir à M. MAGNIER  
Mme DE WAZIERS pouvoir à M. BOHIN

Excusés, absents : MM. DARRAGON, THEVENIAUD, Mme RODINGER, Mme PINON, OURDOUILLE, Mme QUIGNON, DELNEF, Mme A. LEMAIRE, Mme Anna-Maria LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, LENGLET, NOBLESSE, PETIT, DURIEUX.

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLÉ

Après adoption du budget supplémentaire 2022, les EPCI adhérents au Pôle métropolitain du Grand Amiénois participent aux Actions mises en place par une contribution fixée à 100 000 €uros. Les contributions dites « actions » feront l'objet d'un appel à cotisation en 2022.

**Contributions dites « Actions »**

EPCI	Contributions 2022
Communauté d'agglomération Amiens métropole	59 469,38 €
Communauté de communes Avre Luce Noye	3 950,74 €
Communauté de communes du Grand Roye	6 745,86 €
Communauté de communes Nièvre et Somme	5 163,24 €

Communauté de communes du Pays du Coquelicot	8 082,05 €	Envoyé en préfecture le 14/06/2022
Communauté de communes Sommes Sud-Ouest	7 397,74 €	Reçu en préfecture le 14/06/2022
Communauté de communes Territoire Nord Picardie	5 505,61 €	Affiché le
Communauté de communes du Val de Somme	5 084,38 €	ID : 080-200082063-20220614-7_20220613_712-DE
TOTAL	100 000,00 €	

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Vu l'adoption du Budget Supplémentaire 2022,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

- Valide le versement, par les E.P.C.I., des contributions actions 2022 selon les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- Valide que le versement s'effectuera via un appel à cotisation en 2022
- Inscrit la recette au Budget 2022 – Chapitre 74 Art. 7488.

Fait et délibéré le 13 juin 2022  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
P. RIFFLART